

Arrêté N°2021-242

portant recevabilité des candidatures pour collège des usagers du Conseil des Sports

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2,

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** les statuts du SUAPS approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 5 juillet 2019 et notamment son article 4-1 ;
- Vu** l'arrêté électoral 2021-184 du 20 septembre 2021 portant organisation de l'élection partielle en vue de compléter le collège des usager.es du Conseil des Sports ;
- Vu** les candidatures déposées dans le respect du délai imparti,

Arrête :

Article 1^{er} : Candidatures recevables

Sont déclarées recevables pour l'élection partielle des représentants des usagers au Conseil des Sports les candidatures suivantes :

Collège des enseignants (8 sièges à pourvoir) :

FRANCHELIN Bruno
JOUSSELIN Christophe
LEROUX Catherine
MESZANIEC Nathalie
MEYSSIREL Norbert
OUAHNOUNA Michel
PERRIER David
VALIN Sébastien

Collège des usager.es (9 sièges à pourvoir) :

ANSON Elodie
BELNEZ Antoine
CLEMENCEAU Océane
DUBUISSON Baptiste
DUPORT Chloé
KIRMIZI Hasan
OGANESSIAN Ioury
PERROTIN Marie

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du SUAPS et mis en ligne sur le site internet de l'Université et du SUAPS et notifié par voie électronique à l'ensemble des électeur/trices membres du Conseil des Sports.

Fait à Lyon, le 19 octobre 2021
Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services adjointe
en charge des ressources humaines
et de l'action sociale
Nathalie DOMPNIER
Marie-Rose MARANDEL

